

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
DE SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE)**

L'an deux mille vingt-cinq, le sept Juillet à 19h00, le CONSEIL D'ADMISTRATION du CCAS de SAINT-JORY (HAUTE-GARONNE), étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Victor DENOUVION, Président.

Convocation du 30/06/2025

Nombre de membres en exercice : 17

Étaient présents : Victor DENOUVION, Isabelle BELBÉZE, Naziha ABOULGHAZI, Éric AUTECHAUD, Suzanne BENCHARGUI, Albertine DE CARVALHO, Aline BERGOUGNAN, Marie-Françoise DELMAS, Juliette MONTEIL.

Etaient excusés : Jean-Marc CARNEIRO, Corinne FARRET, Rachid CHIBLI, Bernard BOUÉ, Agnès CARRARO, Claudine LACOSTE, Anne-Marie MARTIN, Jean NOUGAROLIS.

- Jean-Marc CARNEIRO avait donné pouvoir à Victor DENOUVION
- Corinne FARRET avait donné pouvoir à Suzanne BENCHARGUI
- Rachid CHIBLI avait donné pouvoir à Naziha ABOULGHAZI
- Bernard BOUÉ avait donné pouvoir à Isabelle BELBÈZE
- Claudine LACOSTE avait donné pouvoir à Aline BERGOUGNAN
- Anne-Marie MARTIN avait donné pouvoir à Marie-Françoise DELMAS

Présents : 9

Votants : 15

Pour : 15

Contre : 0

Abstention : 0

**OBJET : PROJET DE MISE EN PLACE D'UNE MUTUELLE SANTÉ COMMUNALE PAR LE CCAS  
N° 2025-20**

Afin de répondre aux besoins croissants des habitants en matière de couverture santé, Monsieur le Président indique que la commune de Saint-Jory par le biais de son CCAS, souhaite mettre en place une mutuelle communale accessible à tous, sans condition d'âge ou de ressources. Cette démarche vise à lutter contre le renoncement aux soins pour raisons financières, en proposant des garanties de qualité à des tarifs négociés.

Ce dispositif s'inscrit dans une volonté d'agir concrètement en faveur de la santé publique et de renforcer la solidarité locale. Il est particulièrement utile pour les personnes isolées, les retraités, les jeunes sans couverture ou les travailleurs non-salariés.

Monsieur le Président sollicite l'approbation du Conseil d'administration pour acter la volonté du CCAS de s'engager dans ce projet, dans l'intérêt des habitants et du vivre-ensemble sur notre territoire.

Toutefois, compte tenu de l'entrée en vigueur de la période de réserve électorale en septembre prochain et des élections municipales prévues en Mars 2026, il est proposé de reporter la mise en œuvre opérationnelle de ce projet après ce calendrier. Il s'agit donc, à ce stade, d'une position de principe afin de préparer sereinement les étapes futures.

Considérant que le projet tel que présenté entre dans les compétences du CCAS et représente un intérêt certain pour les administrés, le Conseil d'administration à l'unanimité, après en avoir délibéré :

**ACCEPTE** par principe le projet de mutuelle santé communale sur la commune de Saint-Jory

**AUTORISE** Monsieur le Président à reporter la mise en œuvre opérationnelle de ce projet après le calendrier électoral.

FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Pour extrait conforme au registre.

Publié le : 21 JUIL. 2025



**Le Président, Victor DENUOVION.**

